

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Evaluation-du-systeme-scolaire-jamais-sans-le-Cnesco>



École & société

Évaluation du système scolaire, jamais sans le Cnesco !

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : lundi 1er octobre 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Alors que le ministre Jean-Michel Blanquer semble vouloir mettre un terme au mandat du Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire), deux députés ont proposé plusieurs pistes qui s'appuient sur les compétences reconnues du Cnesco dans un rapport sur l'organisation de la fonction d'évaluation du système éducatif présenté à la presse le jeudi 27 septembre.

Le Cnesco est une institution chargée d'une évaluation indépendante, créée par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, du 8 juillet 2013. Il est composé majoritairement de scientifiques issus de champs disciplinaires variés, de parlementaires ainsi que de membres du Conseil économique, social et environnemental.

Le rapport des deux députés recommande de confier au Cnesco une mission d'impulsion, de coordination et de régulation au niveau des instances ministérielles de l'évaluation.

Selon les parlementaires, le Cnesco a "contribué à diffuser la culture de l'évaluation au sein de l'Éducation nationale mais n'a pas pu remplir, faute de moyens, toutes ses missions". Ce conseil doit être "repositionné pour piloter l'ensemble de la fonction d'évaluation".

Voici les propositions qui ont été faites :

- attribuer sa présidence à une personnalité nommée par le Premier ministre et choisie pour sa compétence en matière d'évaluation ;
- confier à cette instance une mission de coordination et de régulation en matière d'évaluation du système scolaire :
 - établissement d'un programme pluriannuel d'évaluation et d'une proposition de répartition des moyens alloués à l'évaluation transmis pour validation au ministre de l'Éducation nationale ;
 - consultation obligatoire sur les évaluations ou les nouveaux outils envisagés par le ministère et sur leurs résultats avant leur publication ;
 - conclusion d'une convention de partenariat avec chaque entité chargée de l'évaluation (inspections générales, Depp), notamment pour garantir l'accès du conseil aux données statistiques ;
- prévoir des effectifs et des moyens de fonctionnement à la hauteur des missions du Conseil en lui allouant un budget propre

Ce rapport reconnaît la qualité des travaux menés par le Cnesco ainsi que sa nécessaire indépendance.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, il est important que l'évaluation scientifique et participative du système scolaire que conduit le Cnesco perdure quels que soient les choix effectués par le ministre. En effet, le Cnesco part des questions des professionnels et des usagers du système éducatif et travaille avec eux à construire des recommandations partagées et à les mettre à disposition de tous les acteurs. On est loin d'une vision technocratique d'évaluations pensées pour remplir les indicateurs de la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances) ou mettre en valeur la politique ministérielle.